

ELECTIONS DES DELEGUES DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT ET AUX CONSEILS D'ECOLLES

SCHOOL COUNCIL ELECTIONS & PRIMARY SCHOOL COUNCIL ELECTIONS FOR PARENTS REPRESENTATIVES

Vendredi 22 septembre 2023 à 12h00
Friday 22nd September 2023 at 2pm

Date limite pour la production des listes de candidature pour chaque association de parents d'élèves
Deadline to lodge the statements of candidates

Lundi 25 septembre 2023 à 12h00
Monday 25th September 2023 at 12pm

Date limite pour la production des professions de foi des candidats pour chaque association de parents d'élèves
Deadline to lodge the lists and statements of candidates

Vendredi 29 septembre et lundi 2 octobre 2023
Friday 29th September and Monday 2nd October 2023

Mise sous pli par les associations de parents d'élèves / Mailing by the parents' associations

- Les 29 septembre et 2 octobre dans chaque école primaire pour les élections aux conseils d'écoles
- Le 2 octobre en salle de Formation Continue pour les élections au conseil d'établissement

Du mardi 17 à 9h00 au jeudi 19 octobre 2023 14h
From Tuesday 17th 9am to Thursday 19th October 2023 2pm

Procédure de vote en ligne exclusivement
Online voting exclusively

Jeudi 19 octobre 2023
Thursday 19th October 2023

Dépouillement et publication des résultats
The results will be displayed on the same day

**NOTE AUX PARENTS DU LYCÉE FRANÇAIS CHARLES DE GAULLE
ET DE SES ANNEXES**

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Conformément à la circulaire AEFÉ 1539 du 4.07.2019, nous vous informons qu'une opération électorale en vue de l'installation du Conseil d'Etablissement pour l'année 2023-2024 va être mise en place selon les modalités suivantes :

Vendredi 22 septembre 2023 à 12h :

Date limite pour la publication des listes de candidature par les parents d'élèves qui doivent être remises auprès du Secrétariat du Proviseur. Les listes doivent comporter au plus un nombre de candidats égal au double du nombre de sièges à pourvoir, peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms.

Nombre de sièges au Conseil d'Etablissement : 7 sièges.

L'ordre de présentation sur la liste détermine l'attribution des sièges.

Sur cette liste doivent apparaître dans l'ordre le nom de famille du parent candidat, son prénom, le nom de l'élève aîné dans l'établissement et sa classe. La signature du candidat est obligatoire.

La publication de la liste électorale est prévue pour le mardi 19 septembre 2023 et sera consultable au Secrétariat de la Proviseure.

A partir du 3 octobre 2023 :

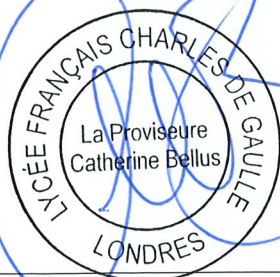
Communication de la procédure électorale aux parents d'élèves. Cette procédure est envoyée par courrier aux parents.

Du 17 à 9h au 19 octobre 2023 à 14h :

Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Etablissement.

19 octobre 2023 en fin d'après-midi : Publication des résultats.

La Proviseure,
Catherine BELLUS



Le 11 septembre 2023

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT ET AUX CONSEILS D'ECOLE
ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024**

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Du mardi 17 octobre à 9h00 au jeudi 19 octobre 2023 à 14h00, vous êtes appelés à élire vos représentants au Conseil d'Etablissement du lycée et, si vous êtes parents dans une des écoles annexes, vos représentants au conseil d'école (1 scrutin par école + 1 scrutin pour l'ensemble de l'établissement).

Le scrutin se déroulera de façon électronique.

Vous recevrez, à partir du 3 octobre, toutes les instructions par courrier.

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque parent est électeur et éligible sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Permettez-moi d'insister sur l'importance de votre participation à ces élections. En effet, les représentants que vous désignerez seront appelés à participer, en siégeant au Conseil d'Etablissement et/ou dans les conseils d'école, à toutes les décisions qui concernent le fonctionnement de nos structures.

Avec leur aide et celle des délégués de parents aux conseils de classe et aux différentes commissions, nous souhaitons approfondir le nécessaire dialogue entre l'établissement et les familles.

Votre vote témoigne de l'intérêt que vous portez au bon fonctionnement de l'établissement.

La Provisure,

Catherine BELLUS

